

OBJET AFFECTATION DU RESULTAT 2014
 BUDGET ANNEXE EAU

L'exécution du Budget 2014 du service de distribution d'eau s'est soldée par un résultat d'exploitation de l'exercice de 3 664 497,70 euros.

Je vous propose d'affecter cet excédent à hauteur de :

- * 1 954 846,84 euros en Section d'Investissement (Article 1068 du Budget supplémentaire 2015)
- * 1 709 650,86 euros en Section d'Exploitation (Article 002 du Budget supplémentaire 2015)

Conformément à l'instruction Budgétaire M 49 régissant ce Budget Annexe, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

OBJET AFFECTATION DU RESULTAT 2014
 BUDGET ANNEXE EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 15/3-60 du Maire ;

Vu le rapport de M. MAILLOT Gérald, 3^{ème} Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

10 abstentions
(dont 3 votes par procuration)

pour

M. FOURNEL Dominique, Mme ANILHA Fernande, MM. LAGOURGUE Michel, HOARAU Serge, HUBERT Richenel, MOREL Jean-Jacques et Mme HO-SHING Cynthia	autres élus présents et mandatés
---	----------------------------------

Autorise l'affectation au Budget Supplémentaire 2015 du résultat de l'exercice 2014 du Budget Annexe Eau qui s'élève à 3 664 497,70 euros :

* à la Section d'Investissement à hauteur de 1 954 846,84 euros,

* à la Section d'exploitation à hauteur de 1 709 650,86 euros,

Signé électroniquement par :
Le Maire
01/07/2015



Gilbert ANNETTE